

# De nouveaux tests pour 20.000 malades du cancer

9,1 millions € investis par la ministre De Block

**M**aggie De Block débloque 9,1 millions d'euros pour financer des tests modernes auprès de 20.000 patients souffrant du cancer. Ils permettront de choisir le meilleur traitement possible.

La ministre de la Santé publique Maggie De Block va permettre, chaque année, à 20.000 patients souffrant d'un cancer, d'espérer avoir directement accès au meilleur traitement pour soigner leur maladie. Elle dispose d'un budget de 9,1 millions d'euros qui serviront à financer les nouvelles techniques d'analyse de l'ADN. « Il s'agit d'un projet pilote de trois ans qui sera mis en œuvre dès le mois de novembre », précise sa porte-parole. Un projet relatif au séquençage de nouvelle génération (NGS) auquel seront soumises les personnes atteintes par ce fléau. « Cette technique qui sera remboursée pour certaines indications cliniques bien précises, permet notamment de déterminer à l'avance quel traitement sera le plus efficace pour un patient atteint d'un cancer », explique la ministre. Le patient bénéficie ainsi des meilleurs soins par rapport à la chimiothérapie classique et il ressent moins d'effets secondaires. « L'application de cette technique à grande échelle et de façon organisée est un grand pas en avant dans le domaine des soins oncologiques ».

À la tête de ce projet, on retrouve

Marc Van den Bulcke, de Sciensano. « Ces nouvelles techniques existent déjà mais jusqu'ici elles n'étaient pas utilisées de

Bon nombre d'entre elles n'étaient pas remboursées », nous apprend l'expert. C'est le cas notamment pour les patients atteints d'un cancer du poumon.

## 350 € LE TEST

Ces tests de panels de gène par séquençages sont aussi appelés « les diagnostics compagnons ». Ils permettent aux médecins de savoir si un traitement aura l'effet désiré ou non. « La technologie du NGS

**A terme, on peut envisager une base de données européennes**

permet d'analyser des millions de séquences ADN en même temps, contrairement aux tests ADN classiques où l'on n'examine qu'un seul gène à la fois », poursuit Maggie De Block. Pour un test, il faut

compter aujourd'hui 350 euros. « Les laboratoires souhaitant participer au projet peuvent s'inscrire auprès de l'Inami en vue d'inclure le NGS dans

leur programme de routine pour le diagnostic du cancer ».

La ministre a réservé 5,1 millions € issus du Plan Cancer pour préparer l'implémentation sur le terrain. « À cela, on ajoute 2 millions par an qui seront investis dans le remboursement des diagnostics compagnons et 2 millions, toujours par an, pour financer la convention NGS, par le biais de l'Inami ».

Les résultats de ces tests seront anonymisés et sauvegardés dans une base de données distincte sur le site healthdata.be. « Cela veut dire que dans un futur de 2 à 3 ans, l'oncologue namurois qui accueillera un patient souffrant d'une tumeur pourra, au départ son profil, voir si un autre malade ayant le même type de tumeur a déjà été traité par un confrère et quels ont été les traitements qui ont été les plus concluants. »

Cette base de données pourrait être étendue, dans le futur, à celles d'autres pays européens qui se montrent intéressés par ce projet révolutionnaire. ●

**PIERRE NIZET**  
(AVEC C.C.)